



DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

**DÉCISION**  
du **05 MAI 2022**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de  
Genève du 8 mars 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des  
communes du 26 avril 2017  
vu l'article 11, alinéa 2 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961  
vu l'article 9A du règlement concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre  
1988

**LE DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE**

**DÉCIDE**

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 8 mars 2022, portant  
sur :

la désaffectation de la sous-parcelle N° dp4646B de 689 m<sup>2</sup> de Genève-Petit-Saconnex,  
du domaine public communal, sise rue du Moléson, selon le dossier de mutation  
provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel

**EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes:**

1. En application des articles 11, alinéa 2 lettre c de la loi sur le domaine public (LDPu; L1 05) et 9A du règlement concernant l'utilisation du domaine public (RUDP; L 1 10.12), la désaffectation de la parcelle N° dp4646B d'une surface totale de 689 m<sup>2</sup>, du domaine public, de la commune de Genève-Petit-Saconnex est approuvée.
2. Une erreur de plume s'est glissée dans la présente délibération. Le dossier de mutation 29/17 a été établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, et non par Monsieur Christian Haller



Thierry Apothéoz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



**Délibération II: désaffectation du domaine public communal, sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex, de la sous-parcelle dp 4646B, sise rue du Moléson, selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017 (PR-1465 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan localisé de quartier N° 28 328 du 14 décembre 1992 (Annexe N° 1);

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les propriétaires des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A (Annexes N° 2) prévu par le PLQ 28 328 et formalisé au travers d'une convention signée en date du 14 mai 2021;

vu la mutation de projet N° 29/2017 (Annexe N° 3) établie par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 60 oui

*Article unique.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter la sous-parcelle du domaine public communal N° 4646B de Genève-Petit-Saconnex, d'une surface de 689 m<sup>2</sup>, sise rue du Moléson, selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017 établi par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Fabienne Beaud

Le Président:

  
Amar Madani